CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ - CENTS.

RAPPORT

DE GRÉLIER

Sur la proposition faite dans la séance du 21 fructidor par le citoyen Levalois, d'élever un monument pour perpétuer la mémoire de la journée du 18 fructidor.

Séance du 22 fructidor an V.

8 Septembre 1797.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Vous avez renvoyé à une commission la proposition qui vous fut faite dans la séance d'hier, par notre collègue Levalois, sur la mémorable journée du 18 fructidor. Cette commission s'est réunie ce matin, & m'a chargé de vous présenter dans cette séance le résultat de son travail.

Citoyens représentans, tous les peuples libres ont eu le plus grand soin d'éterniser par des fêtes & des monumens durables le souvenir des événemens qui ont contribué à leur bonheur & à leur gloire, de ceux sur-tout qui ont servi à l'affermissement de la liberté, au renversement des tyrans, & à la destruction de la tyrannie. C'est par les monumens sur-tout que les générations successives sont maintenues dans la haine du despotisme & l'horreur pour l'esclavage; c'est en les considérant que la jeunesse de la nation sentira son cœur s'embraser de l'amour de la patrie, qu'elle se rappellera le courage & les vertus de ses ancêtres; c'est à leur aspect que l'ame des citoyens s'élevera, & que chacun d'eux, quelle que soit sa fortune ou sa position, préférera le titre de citoyens français à tous les titres, à tous les biens du monde.

Le 14 juillet a vu briser les chaînes que nous avoient données nos tyrans; le 10 août a vu renverser le trône & le despote qui y étoit assis; le 9 thermidor, furent anéantis les nouveaux usurpateurs de la souveraineté du peuple: mais le 18 fructidor a affermi sur des bases inébranlables la liberté française; ses ennemis sont anéantis, & des jours de paix, de gloire & de bonheur, s'avancent pour la nation.

Nous avons établi des fêtes pour célébrer le retour périodique & annuel des trois premières époques; la quatrième doit transmettre à la mémoire des siècles futurs des événemens non moins intéressans, des succès d'autant plus flatteurs, que l'effusion du sang humain n'a pas souillé notre précieuse victoire, & que nos tyrans frappés & renversés par la foudre populaire n'en ont pas même été blessés. Réduits à l'impuissance de nuire, ils seront assez punis; ils verront notre gloire, & ils sont à jamais couverts d'infamie; ils apprendront que nous sommes heureux & libres, & leurs remords & leur dégradation leur rendront l'existence insupportable.

Voici le projet de résolution que je suis chargé de vous présenter:

PROJET DE RÉSOLUTION.

Le Conſeil des Cinq-Cents, conſidérant qu'il importe de conſacrer d'une manière ſolemnelle, & de tranſmettre à la poſtérité le ſouvenir de la mémorable journée du 18 fructidor, qui a affermi & conſolidé à jamais la liberté du peuple français, & la conſtitution républicaine qu'il s'eſt donnée en l'an 3;

Conſidérant qu'il eſt urgent de fixer les idées de la nation & de l'Europe entière ſur les événemens de cette journée, où les défenſeurs de la patrie & les citoyens ont montré ce courage calme & cette ſage énergie qui caractériſent un peuple républicain;

Déclare qu'il y a urgence.

Le Conſeil, après avoir déclaré l'urgence, prend la réſolution ſuivante:

ARTICLE PREMIER.

Le 18 fructidor ſera à perpétuité un jour de fête dans la République françaiſe.

II.

Il ſera élevé, dans la commune de Paris, un monument pour perpétuer la mémoire de cette journée.

La préſente réſolution ſera imprimée, & envoyée au Conſeil des Anciens par un meſſager d'état.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Fructidor an V.